

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 FEVRIER 2013  
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

\*\*\*\*\*

|            |              |       |                   |                            |
|------------|--------------|-------|-------------------|----------------------------|
| Présents : | MM.          | F.    | BALMER            | Conseiller municipal       |
|            |              | A.    | BAUDUCCIO         | " "                        |
|            | Mme          | C.    | BISANTI           | Conseillère municipale     |
|            | MM.          | F.    | BORDA D'AGUA      | Conseiller municipal       |
|            |              | M.    | FASSBIND          | " "                        |
|            |              | P.-Y. | FAVARGER          | " "                        |
|            | Mme          | M.    | GARCIA-BEDETTI    | Conseillère municipale     |
|            | MM.          | F.    | GROSS             | Conseiller municipal       |
|            |              | L.    | HEIMENDINGER      | " "                        |
|            | Mme          | S.    | HOCHULI           | Conseillère municipale     |
|            | MM.          | J.-P. | LECOUR            | Conseiller municipal       |
|            |              | D.    | MESSERLI          | " "                        |
|            |              | F.    | PERRIN            | " "                        |
|            |              | G.    | PICTET            | " "                        |
|            |              | H.    | RAPPAZ            | " "                        |
|            | Mme          | C.    | SABA              | Conseillère municipale     |
|            | M.           | M.    | SAPEY             | Conseiller municipal       |
|            | Mmes         | M.    | SOBANEK           | Conseillère municipale     |
|            |              | M.    | SOMMER            | " "                        |
|            | M.           | F.    | SPINELLI          | Conseiller municipal       |
|            | Mmes         | B.    | STRYIENSKI WEISSE | Conseillère municipale     |
|            |              | C.    | TIERCY            | " "                        |
|            | M.           | T.    | ULMANN            | Conseiller municipal       |
|            | Mme          | H.    | WYSS              | Conseillère municipale     |
|            | M.           | J.    | LOCHER            | Maire                      |
|            | Mme          | B.    | GRANDJEAN-KYBURZ  | Conseillère administrative |
|            | M.           | J.-M. | KARR              | Conseiller administratif   |
|            | M.           | R.    | GAILLAND          | Secrétaire général         |
| Excusé :   | M.           | J.    | LE GUERN          | Conseiller municipal       |
| Public :   | 14 personnes |       |                   |                            |

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2012 et 31 janvier 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
  - 4.1 Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en fondation intercommunale de droit public, et prise en charge d'un montant de CHF 2'180'069.– destiné à financer l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 du projet de statuts de la CAP
  - 4.2 Installation de pavillons provisoires dans le préau de l'école de Conches afin de satisfaire les besoins des élèves en matière d'activités parascolaires : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 350'000.– TTC)
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

Le président, M. Fabian Spinelli, ouvre la séance du Conseil municipal à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de M. Jean Le Guern.

### **1) Adoption des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2012 et 31 janvier 2013**

Le président rappelle que l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2012 avait déjà été traitée mais que des vérifications avaient été demandées.

M. Gaillard confirme que ces vérifications ont été effectuées en écoutant les enregistrements de séance. Les modifications qui paraissaient s'imposer ont été apportées.

Mme Hochuli réitère la remarque qu'elle fait à chaque séance du Conseil municipal, à savoir que les procès-verbaux tant du Conseil municipal que des commissions sont transmis trop tardivement. Celui de la séance du Conseil du 28 novembre 2012 a été envoyé deux mois après la tenue de la séance, ce qu'elle trouve inacceptable. Pour marquer son mécontentement, elle votera donc contre son approbation.

#### **1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012**

- Le procès-verbal du 28 novembre 2012 est approuvé par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

.../..

## 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013

Folio 5165 : Mme Sommer demande de remplacer « des choses » par « *législation* ».

- Le procès-verbal du 31 janvier 2013 est approuvé par 20 voix pour et 4 abstentions.

## 2) Communications du Bureau

Le président rappelle que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2012 ne figure pas encore sur le site Internet communal car sa teneur semble poser problème au sens de la LIPAD. Afin de ne léser personne, le président, en accord avec le Bureau, a pris contact avec la préposée à la protection des données et à la transparence lui demandant son avis quant à la possibilité de publier un courrier figurant dans ce procès-verbal en caviardant certains de ses passages. En attente de la réponse, la publication est suspendue.

Il signale qu'il a reçu une invitation, datée 4 février 2013, du Chênois Genève Volleyball pour un match du tour final du championnat LNA 2012-2013, lequel a opposé le Genève Chênois Volleyball à Schönenwerd, le dimanche 10 février 2013 à 17 h 00 au Centre sportif Sous-Moulin

Le président donne ensuite lecture des courriers ci-après :

- Courrier de M. Marc Girelli, daté 19 février 2013, relatif à une réclamation concernant une amende d'ordre :

« *Madame, Monsieur,*  
*Je me permets, par la présente, de faire réclamation à l'amende d'ordre dressée le 18 février dernier à 16h15 au Chemin De-La-Montagne.*

*En effet, j'étais ce jour stationné sur une place bleue située en face de mon bureau du 2 chemin de la Montagne et j'avais mis mon disque sur 10h00.*

*J'ai donc effectivement dépassé l'horaire prévu de 5h15.*

*Cependant, voilà plus de 6 mois qu'a été votée une règle sur le stationnement sur la commune pour les résidents et les entreprises dont Bed'ln sàrl fait partie. Cette loi prévoit la mise en place d'un macaron pour 2 véhicules de la société moyennant le paiement de 400-/an.*

*Payant de surcroit mes impôts sur la commune, j'estime qu'il faut être responsables et qu'il n'est pas possible de payer et des impôts, et un macaron et des amendes (celle que vous avez dressée s'élève à 100- soit 20-/h) pour pouvoir venir travailler tous les jours.*

*Pour ma part, je pense qu'il faut appliquer la règle que la collectivité a mise en place et en l'occurrence j'ai laissé ma carte de visite visible sur le tableau de bord pour que vous compreniez que je contribue déjà aux frais de la commune.*

*J'espère donc que vous serez clément et que vous annulerez cette amende. Je me permets de mettre en copie le conseil municipal pour l'interpeler sur cette question importante pour les administrés.*

*Restant à votre disposition et vous accueillant bien volontiers dans nos bureaux pour en parler, je vous prie d'agréer mes cordiales salutations. »*

- Courrier du musée international de la Croix-Rouge, daté 6 février 2013, concernant une invitation à une visite de la halle logistique du CICR à Satigny :

*« Chère Madame,  
Cher Monsieur,*

*Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée générale, les membres du Comité de l'Association des Amis du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont le plaisir de vous convier à la visite de la halle logistique du CICR*

***Le lundi 4 mars 2013 à 18h00***  
*(Nombre de participants limité / inscription obligatoire)*

*Il s'agit d'un bâtiment conçu par le bureau genevois group8 et achevé en 2011. C'est le centre névralgique d'où se prépare l'acheminement de matériel pour les missions humanitaires du CICR. La halle dessert le monde entier en produits pharmaceutiques, orthopédiques et autres équipements pour aider les populations dans les zones de conflit ou d'urgence.*

***Programme : Visite de la halle  
Apéritif***

*Le rendez-vous se fera à l'entrée du bâtiment situé au 6 Rue du Pré de la Fontaine à Satigny. **Prière d'être à l'heure.***

*TPG arrêt Pré-de-la-Fontaine - Ligne 57- Fréquence des bus: toutes les 10 minutes. Des places de stationnement sont aussi disponibles et il est aisément de se garer dans les environs.*

*Veuillez-vous inscrire jusqu'au vendredi 1er mars par courriel à amicr@micr.org ou en téléphonant au **022 748 9510** (en laissant si nécessaire un message sur la boîte vocale).*

*Nous nous réjouissons de vous revoir à l'occasion de cette visite et vous adressons l'assurance de nos sentiments les meilleurs.*

*Josée-Anne Simard  
Secrétaire »*

- Courrier de l'Association des Intérêts de Conches, daté février 2013, concernant une invitation à la fête de l'école de Conches du 4 mai 2013 :

*« Monsieur le Président,*

*Eh oui! Cela fait 100 ans que notre école existe! Pour marquer le coup, le samedi 4 mai 2013, nous fêterons cet anniversaire dans le préau de l'école.*

*L'après-midi sera réservé aux enfants de l'école. Le soir, pour les anciens élèves et enseignant(e)s, un apéro sera offert par l'AIC dès 18h, puis un repas et des rafraîchissements, le tout accompagné de musique, dans une ambiance chaleureuse.*

*C'est avec joie que nous vous invitons à être des nôtres en cette journée de fête.*

*Nous vous prions de bien vouloir nous donner votre réponse en retournant le bulletin d'inscription à l'adresse suivante, d'ici au 31 mars prochain, ou par e-mail.*

*Centenaire Ecole de Conches - Denise de Castelberg-Rèviol  
5, chemin Rojoux - 1231 Conches - ddecastelberg@hotrnail.com*

*Nous nous réjouissons de vous rencontrer le 4 mai prochain et vous présentons nos salutations les meilleures.*

*Le comité de la fête du Centenaire »*

- Courrier recommandé de Me Prost, daté 7 février 2013, relatif à la parcelle N° 491

*« Monsieur le Président,*

*En qualité d'administrateur de la société Keat SA, je n'ai pas manqué de prendre connaissance d'un grand nombre d'articles de presse publiés dans le prolongement des diverses décisions prises récemment par votre Conseil municipal à propos de l'exercice du droit de préemption sur la parcelle de l'Hermitage au chemin de la Chevillarde, particulièrement celle par laquelle onze de vos collègues ont formé recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2012.*

*A l'origine d'une frange de cette couverture médiatique, se trouvent des déclarations fallacieuses de certains élus auprès de l'ATS :*

*“Le programme privilégié par le législatif tourne autour de 130 logements. Son coût est estimé à quelques 60 millions. Les promoteurs ont eux articulé le chiffre de 200 millions ».*

*Or, pour avoir participé à la Commission Territoire élargie du 19 novembre 2012 et avoir été en mesure d'en lire le procès-verbal, ces élus ne peuvent ignorer que l'enveloppe globale du projet y a été estimée à CHF 100-110 millions seulement.*

*Par conséquent, de telles allégations constituent une grave entorse au devoir de réserve, voire une violation du serment prévu à l'article 2 de votre règlement.*

*Au vu de ce qui précède, je vous laisse le soin de communiquer la présente lettre à l'ensemble des membres du Conseil municipal.*

*Je suis également contraint de réservier ici tous les droits de Keat SA.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.*

*Philippe Prost*

Annexe

☞ dépêche ATS (31.01.2013) publiée sur la page Infos du site [www.bluewin.ch](http://www.bluewin.ch)

*cc: • Portail Bluewin de Swisscom (Suisse) SA à Zurich  
• Conseil administratif de Chêne-Bougeries »*

- Courrier de la commune de Bernex, daté 18 février 2013, concernant l'invitation à la 36<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le Coteau » - Bernex :

*« Madame, Monsieur,*

*Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le*

*samedi 20 avril 2013, à 16h15*

*dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ». C'est avec plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au **12 avril 2013** au plus tard.*

*Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement, un formulaire d'inscription et un bulletin de versement.*

*A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.*

*Le programme de la journée sera disponible prochainement sur notre site internet  
www.coursebernex.com.*

*Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations sportives.*

*Pour le comité d'organisation :  
Didier GILODI »*

- Courier de L'association ContreAtom, daté 25 février 2013, concernant une demande de soutien :

*Mesdames et Messieurs.*

*Notre association, ContrAtom, est active dans la lutte antinucléaire depuis de nombreuses années. Nous avions, entre autre, pris une part significative dans l'opposition au surgeénérateur Superphénix et contribué, dans une large mesure, à sa fermeture.*

*Dans ce combat, nous avions pu compter à l'époque sur le soutien de plusieurs communes genevoises, ce qui nous avait beaucoup aidés.*

*A l'heure actuelle, nous sommes fortement impliqués dans la lutte pour l'arrêt de la vétuste centrale de Mühleberg qui fait courir un risque inacceptable tant à la population qu'à notre environnement. De ce fait, nous nous engageons sans réserve aux côtés du "Comité Mühleberg-illimité-non." (Komitee Mühleberg-Ver-fahren.) qui nous a demandé de vous transmettre la missive ci-jointe.*

*En espérant que vous ferez bon accueil à cette requête, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations*

*Pour ContrAtom :*

*Anne-Cécile Reimann*

### **3) Communications du Conseil administratif**

Le président passe la parole à M. Locher.

### Bâtiments et infrastructures

Les membres de la commission éponyme ont été informés, lors de leur séance du 18 courant, de l'état d'avancement du projet d'assainissement et de rénovation du bâtiment de la mairie, ainsi que du projet de rénovation/transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège », ceci en présence de M. Antoine Ris, architecte mandataire du bureau Ris & Chablopz.

Concernant le projet d'assainissement de la mairie, et suite aux observations formulées par les commissaires, ce dernier sera donc remanié en développant une variante alternative à la création d'un socle sur le pourtour du bâtiment existant, initialement prévu, ainsi qu'en étudiant une alternative à la création en sous-œuvre d'un espace de stockage situé sous l'extension du bâtiment.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas participer à la vente aux enchères prévue le 15 mars 2013, de la parcelle N° 237, sise chemin de la Gradelle 88.

Les magistrats des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex et Cologny ont été auditionnés, le 19 février dernier, par la commission des Travaux du Grand Conseil concernant le projet d'axe Frontenex.

À cet égard, la teneur des courriers établis par les quatre communes concernées, au cours de la dernière législature, a été rappelée; à savoir que l'axe cité devait absolument être considéré comme un axe cantonal dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, des membres de la commission des Travaux ont eux-mêmes rappelé que le mécanisme de financement des travaux envisagés demeurait, à ce jour, flou.

Par ailleurs, et dans la mesure où les transports publics ne seront pas en mesure de circuler en site propre tout au long de cet axe, son statut prioritaire, en tant qu'axe destiné aux trolleybus, semble désormais remis en cause.

En conséquence, un prolongement de la ligne de bus N° 9 existante, en direction de MICA pourrait raisonnablement être envisagé.

Le Conseil administratif étudie actuellement une modification du trottoir situé le long du cimetière, sur le chemin De-La-Montagne, ceci suite à des remarques d'usagers.

L'idée consiste à placer une barrière afin d'assurer la sécurité des piétons.

Cette mesure paraît simple mais nécessitera de tenir compte, à cet endroit, des emprises liées au chantier CEVA.

Ainsi, les aménagements projetés risquent d'être provisoires, ceci d'autant plus que des autorisations des services cantonaux concernés devront être obtenues dans la mesure où des places de stationnement pourraient être affectées.

Pour anticiper la question des abris bus de M. Sapey, la demande d'autorisation concernant les deux premiers abribus que nous souhaitons ajouter est en cours. Un mandat a été donné concernant une étude de faisabilité et obtenir les autorisations nécessaires des propriétaires privés ceci dans le but d'ajouter éventuellement d'autres abris, toujours sur la route de Malagnou.

Concernant les mesures de circulation et de zone 30 à Conches et, bien que cela ne relève pas de mon dicastère, le Conseil administratif, dans sa séance du 29 novembre dernier, m'a chargé du dossier pour essayer de résoudre la situation au carrefour du chemin de la Colombe et du chemin des Bougeries où transitent plus de 200 véhicules par heure chaque matin lors de la rentrée des classes.

Une solution pourra sans doute être mise en œuvre sans investissement.

Cette dernière consisterait à obtenir une interdiction modulable de tourner à gauche, sur le chemin des Bougeries, ainsi que sur le chemin de Fossard, lorsque l'on circule sur le chemin Naville depuis la route de Florissant.

Le trafic de transit à cet endroit serait ainsi interdit entre 07 h 00 et 09 h 00. Il en irait de même concernant le « tourner à droite » à hauteur de la poste de Conches.

Cette mesure devrait être acceptée par la Direction générale de la mobilité (DGM) qui a d'ores et déjà été consultée à ce sujet. Il est examiné conjointement avec le service Prévention & Sécurité, puisqu'il conviendra de verbaliser les contrevenants, le moment venu.

Il incombera, au demeurant, à la DGM de décider de son caractère provisoire ou non. Un mandat d'étude est également en cours en vue de réactualiser l'extension de la zone 30 au chemin de Conches.

Enfin, concernant la problématique des véhicules circulant à contresens dans l'avenue Georges-Werner, les services de police municipale ont mené enquête, mais ils n'ont pas rencontré de contrevenants à verbaliser pour l'instant. Par contre, la signalisation a été déplacée pour être mieux visible.

### Administration

Le Conseil administratif a procédé, lors de sa séance du 21 février dernier, à l'assermentation de Mme Agnès Paley, assistante administrative de la cheffe du service Prévention & Sécurité et de la Police municipale.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé, lors de cette même séance du 21 courant, d'initier un processus paritaire de refonte du Statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

À cet égard, il convient de signaler que le Conseil administratif demeure dans l'attente, à ce jour, d'un projet de règlement de la commission du personnel, projet actuellement élaboré par ses membres.

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a décidé de nommer en qualité de fonctionnaires à titre définitif Mmes Viviane Musumeci et Stéphanie Sigg, respectivement cheffe du service Prévention & Sécurité et officier d'État Civil

### Divers

Le Conseil administratif a décidé de s'associer, pour une année, au projet « *Solidarcomm donner une seconde vie à votre portable* » initié par Terre des Hommes Suisse.

En conséquence, un point de collecte de téléphones mobiles usagés sera installé dans l'espace d'accueil de la mairie.

Cette campagne sera bien évidemment relayée sur le site communal [www.chene-bougeries.ch](http://www.chene-bougeries.ch).

Dans le cadre de la procédure relative au recours déposé par onze membres du Conseil municipal contre l'arrêté du Conseil d'État du 5 décembre 2012, annulant la délibération prise par votre Conseil lors de sa séance extraordinaire du 28 novembre 2012, le Conseil administratif a fait part de sa position, par courrier daté du 7 février 2013, auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice que ce soit rapportée en justice tout en souscrivant pleinement à la teneur des considérants figurant dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2012.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

### Prévention et sécurité

#### **Journée intergénérationnelle au Parc Stagni**

Vous avez été informés, lors de la dernière séance de votre Conseil, de notre projet de promotion du respect des espaces publics et de prévention de consommation d'alcool, produits psychotropes et conduites à risques auprès des jeunes fréquentant nos parcs et préaux.

Cette action se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre et sera menée conjointement par les TSHM Trois Chêne, des jeunes de notre commune, principalement d'Actions en Chêne, ainsi que par notre Police municipale et nos assistantes de sécurité.

Afin d'y associer la population et de rappeler que nos espaces publics appartiennent à toutes les générations, nous organiserons une journée récréative au Parc Stagni, le dimanche 26 mai de 15 h 00 à 18 h 00.

Le Centre de loisirs participera également à cette action, aux côtés des services communaux et des TSHM, proposant jeux et animations aux enfants.

Cette journée sera également l'occasion pour les professionnels d'expliquer aux familles, notre action auprès des jeunes et d'associer d'autres générations à l'importance de la prévention.

Nous vous invitons à retenir d'ores et déjà cette date et à venir nombreux, en tant que représentants de notre Commune, soutenir ce projet.

#### **Chantier CEVA et sécurité routière**

Si notre commune n'est pas responsable des directives techniques prises dans le cadre d'un chantier de grandes dimensions, pour lequel, il convient de rappeler à nouveau que nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, les travaux relatifs au projet CEVA génèrent de nombreux problèmes de circulation et de sécurité routière.

Dans ce cadre, nous avons demandé et obtenu que notre service Prévention & Sécurité puisse être régulièrement informé des mesures planifiées dans le cadre de cet important chantier.

Depuis septembre 2012, suite à des réunions de coordination organisées par notre service Prévention & Sécurité, nos APM participent hebdomadairement à des points d'information CEVA, ayant lieu à la gare des Eaux-Vives; séances auxquelles ont été associées la Police municipale de Cologny et des chargés de sécurité du DIP, en relation avec la question de la sécurité aux abords du Cycle de la Gradelle.

Ces séances de coordination génèrent des collaborations entre professionnels du terrain et facilitent l'obtention de mesures d'améliorations sectorielles (marquage, stationnement des camions), en matière de sécurité routière.

N'hésitez-pas à relayer vos éventuels questionnements et observations également auprès de notre Police municipale; nos services ne pourront pas nécessairement vous répondre immédiatement sur le fond mais relayeront vos préoccupations directement auprès des mandataires du chantier ou des représentants de la Direction CEVA.

Lors de la dernière séance du 19 février, il nous a été communiqué que, dès le mois d'août environ, le chemin de Grange-Canal ne sera pas totalement fermé comme initialement prévu, mais très probablement ouvert en sens alterné.

Au début du mois de juillet, le chemin de Grange-Falquet devrait être nouvellement accessible aux véhicules, ce qui devrait améliorer la situation en termes de fluidité du trafic au chemin De-La-Montagne.

Dans tous les cas, aucune restriction de circulation sur le chemin de Grange-Canal ne sera mise en place, avant la réouverture du chemin de Grange-Falquet.

J'ai par ailleurs reçu avec Mme Musumeci, cheffe du Service Prévention & Sécurité, le nouveau propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier du 154, route de Malagnou. Il s'agit de l'office des bâtiments du département de l'urbanisme, représenté par M. Michel Turin, chef de service de la gérance et M. René Duvillard, directeur de la gestion et de l'exploitation. Le département a racheté le 154, route de Malagnou à l'université de Genève. Ces messieurs ont découvert avec stupeur l'état de la propriété et le genre de « locataires » qui y résident. En outre, nous avons rappelé au département et à l'office du logement qu'il n'y a pas d'affectation logements. Nous leur avons fait part de l'historique, des nuisances constatées, des plaintes du voisinage et surtout des problèmes de sécurité. Ces Messieurs ont été extrêmement attentifs et souhaitent vraiment collaborer étroitement avec la commune. Donc, nous allons suivre ensemble ce dossier. Sachez que les deux conventions signées, respectivement entre les associations Xenope et la Ciguë et d'autre part par l'université sont devenues caduques *de facto*.

### Affaires sociales

Suite à un appel de Mme Carla Saba en faveur d'une action pour les victimes du conflit en Syrie – vous avez reçu chacun un message de sa part en début de séance. Mme Saba vous en parlera sous le point « Divers » de l'ordre du jour – et sur proposition de la commission sociale, le Conseil administratif a décidé cet après-midi de prélever un montant de CHF 10'000.- sur le fonds d'aide en cas de catastrophe, notamment en faveur des chrétiens.

### Petite Enfance - Jeunesse

Le projet de règlement, les directives, le statut du personnel et les contrats de prestations des institutions de la Petite Enfance subventionnées par la ville de Chêne-Bougeries, ont été présentés aux membres de la commission Jeunesse, lors de la séance du 6 courant, ceci en présence de Mme Marie-Françoise de Tassigny, consultante, et de Maître Nicole Dournow, avocate mandataire.

À cet égard, je souhaiterais tout d'abord rappeler que le BuPE connaît un grand succès dans la mesure où 125 inscriptions ont d'ores et déjà été reçues sur la liste d'attente.

Pour le reste, la problématique de l'intégration ou de la non-intégration d'une participation de l'employeur au coût des primes maladie dans la grille des traitements, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la FIPEGS (Fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines) ayant soulevé quelques débats, cet objet figurera à

nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission prévue le 6 mars 2013.

Lors de cette séance du 6 mars aura également lieu la réception des nouveaux enseignants, ceci en présence de Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire « Chêne-Bougeries », afin d'échanger et de discuter notamment de l'organisation de la Fête des Promotions, du Conseil d'établissement ainsi que des prochaines journées citoyennes.

### Culture

#### **Bilan**

Le 19 février 2013, nous avons inauguré l'exposition « **Le Monde de Daniel Grataloup** », à l'Espace Nouveau Vallon.

Outre plusieurs maquettes de projets ou de réalisations, M. Grataloup expose des gravures et des reliefs et même des vêtements qu'il a dessinés pour de grands couturiers.

L'exposition dure jusqu'au 13 mars prochain et je vous engage, bien évidemment, à aller la visiter.

Par ailleurs, M. Grataloup a donné une conférence, ce soir à la salle communale Jean-Jacques Gautier, sur le thème « Espace-Temps-Architecture ». Je suis allée dire quelques mots de bienvenue tout à l'heure.

Malheureusement, tenant compte de la collision des calendriers, nous n'avons pas pu trouver une autre date en raison de la disponibilité de la salle Jean-Jacques Gautier; mais avons demandé que la conférence soit enregistrée et que son enregistrement vous soit adressé.

**Le 26 février 2013** s'est tenue la **première conférence Jean-Jacques Gautier**. Elle a été donnée par M. Denis Müller, pasteur, Docteur en théologie, professeur d'éthique théologique fondamentale, actuellement professeur ordinaire à l'Université de Genève, faculté autonome de théologie protestante.

M. Muller est aussi un ancien membre de la Commission fédérale d'éthique

Comme à l'accoutumée, la conférence a été de haut niveau et malgré un thème d'actualité, le public s'est limité à une trentaine de personnes environ.

Le 26 mars, aura lieu la **2<sup>ème</sup> conférence Jean-Jacques Gautier**. À cette occasion, nous recevrons M<sup>me</sup> Laurence Deonna, reporter, photographe et cinéaste, qui nous entretiendra du rôle que peuvent jouer les médias dans le combat contre le racisme et les discriminations.

Mme Deonna a reçu le Prix Unesco pour la Paix.

La troisième édition du **Festival Antigel**, pour la première fois à Chêne-Bougeries, a connu un succès retentissant et bien relaté dans les médias.

### **Les évènements à venir**

Les 9 et 10 mars 2013, le **festival Marionnettes & Cie** fêtera ses dix ans à Chêne-Bougeries. Le succès sera au rendez-vous et nous recevons d'ores et déjà de nombreuses inscriptions aux ateliers.

Le 19 mars, nous aurons le grand plaisir et honneur de remettre le **Mérite chênois** à M. Philippe Béran, chef d'orchestre international qui assume, entre autres, la direction de l'Orchestre du Collège de Genève.

Enfin, je vous rappelle la tenue de la grande exposition « La Magie du Trompe l'œil », organisée par le Comité de coordination culturel chênois, qui aura lieu durant tout le mois d'avril à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Le vernissage en a été fixé au 11 avril prochain.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr ayant une extinction de voix, c'est M. Locher, suppléant de M. Karr, qui en donne lecture.

### Territoire

#### **Projet de Plan directeur Genève - 2030** (ci-après projet de PDCn-Genève 2030)

En date du 20 février 2013, M. François Longchamp, conseiller d'État en charge du département de l'urbanisme (DU), a informé le Conseil administratif du fait que le Conseil d'État avait adopté le projet de PDCn-Genève 2030 en vue de son traitement par le Grand Conseil d'ici au 20 septembre 2013.

Ce document est consultable sur Internet à l'adresse : <http://www.ge.ch/plandirecteur2030> et la version définitive nous sera adressée cet automne afin que la « *commune puisse, comme le prévoit l'article 5 de la LaLAT, le tenir à disposition de ses administrés.* »

#### **Loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05**

Cette loi, en vigueur depuis le 26 janvier 2013, modifie notamment les IUS (indices d'utilisation du sol) admissibles. La commission Territoire sera informée plus précisément de ces différentes modifications, lors de sa prochaine séance prévue le 4 mars 2013.

### **Loi N°10824 modifiant les limites de zones / chemin de la Paumière**

Par courrier, daté 30 janvier 2013, M. Gabriel Barrilier, Président du Grand Conseil, a informé le Conseil administratif que le délai de recours contre la loi citée arrivait à échéance le 11 février 2013, ceci suite à un avis paru dans la FAO du 11 janvier 2013.

Ainsi, le Conseil administratif a formé recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice le 8 courant.

### **Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries**

La tenue des prochaines séances publiques a été annoncée par voie d'affichage, information dans « *Le Chênois* », distribution de tous ménages et via Internet.

Les habitants des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg peuvent, en fonction de leurs disponibilités, assister à l'une ou l'autre de ces séances.

Les séances suivantes sont prévues à Chêne-Bougeries, à la salle communale Jean-Jacques Gautier :

- séance publique : mercredi 13 mars à 20 h 15,
- atelier participatif : samedi 23 mars de 9 h 00 à 14h 00.

### **Projet de paysage prioritaire de l'Arve**

Le département de l'urbanisme a convié la commune à participer activement à ce projet en vue de préserver et de valoriser les richesses paysagères des bords de l'Arve.

Ce projet vise, en termes d'environnement et de cadre de vie, à rééquilibrer, autant que faire se peut, les divers projets d'urbanisation prévus aux alentours.

La commune a notamment rendu le département attentif au fait que la pérennité de la zone agricole des Trois Chêne devrait être assurée et que cette dernière devrait pouvoir être exploitée de manière fonctionnelle en évitant des situations d'enclavement.

### **Village de Chêne-Bougeries**

En janvier 2012, la population de Chêne-Bougeries a été invitée à prendre connaissance des résultats d'un Mandat d'Études Parallèles (MEP) pour la valorisation du village.

Depuis, plusieurs architectes et ingénieurs travaillent avec les services de l'État, la commune et les propriétaires sur des bases réalistes et concrètes.

Les communiers seront tenus informés de l'avancement de ce projet par l'intermédiaire d'un article à paraître dans la prochaine édition du journal « *Le Chênois* » prévue le 26 mars prochain.

## Rigaud – CODHA

Un projet modifié d'acte, relatif à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la CODHA, sur la parcelle N° 3189, propriété communale, a été préavisé favorablement, en date du 5 février 2013, par la commission Territoire, élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

### « Du logement pour nos enfants et nos parents »

Lors de la séance du 5 février 2013 de la commission Territoire, une première proposition a été faite dans le cadre du suivi de la motion déposée par le groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries » lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012.

Cette proposition repose sur les critères le plus souvent retenus par d'autres institutions publiques.

### Droit de préemption

Lors de cette même séance du 5 février 2013, les membres de la commission Territoire ont estimé inutile de poursuivre plus avant l'étude d'une transaction immobilière, concernant une parcelle située 7, chemin de la Bessonnette, et donnant lieu à un éventuel exercice du droit de préemption communal.

## Mobilités-Nature-Environnement

### Zone bleue à « macaron »

La DGM a fait paraître un arrêté, daté 13 courant, réglementant la circulation dans la commune dans le cadre de la mise en œuvre d'une zone bleue à « macaron » répartie dans quatre secteurs (12A – 12B – 12C – 12D).

Un avis y relatif a été publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 15 février 2013.

L'enquête publique est en cours du 15 février 2013 au 18 mars 2013.

L'arrêté complet est consultable en mairie ou sur le site Internet : [www.chene-bougeries.ch](http://www.chene-bougeries.ch).

### Thermographie des bâtiments

Une présentation de cette thématique, par un représentant de l'OCEN (Office cantonal de l'énergie), a été faite auprès des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de la séance du 7 février 2013.

À la suite de cette présentation, il a été convenu de faire paraître un encart dans la prochaine édition du journal « *Le Chênois* », ceci en complément aux informations figurant d'ores et déjà sur le site Internet communal.

L'offre d'éco-conseils subventionnée par le Canton est valable jusqu'au 31 mai 2013.

Le montant de la subvention, remboursée par la mairie, peut varier entre CHF 160.– et CHF 200.–.

### **Installations de téléphone mobile**

Cette problématique va être traitée lors de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement prévue le 7 mars 2013.

Un projet d'installations d'une telle antenne est effectivement en cours et fait l'objet d'une enquête publique (DD 105520 - rte de Chêne 65), consultable en mairie ou sur le site Internet communal.

### **Projet de fleurissement estival pour la saison 2013**

Afin de répondre à une attente de la population, concernant un fleurissement estival se renouvelant au gré des années, un nouveau concept est en cours de réalisation par le service des Parcs et Promenades, ceci tout en garantissant une approche respectueuse de l'environnement par le choix des plantes (biodiversité, essences non toxiques – type d'entretien requis - utilisation adéquate d'annuelles, de bulbeuses et de vivaces, etc.).

Pour des raisons de sécurité au travail des jardiniers, il est désormais prévu des plantations mixtes de vivaces, d'annuelles et d'arbustes dans les ronds-points des Fourches, de Mirany et de la Gradelle.

La nécessité de rationaliser l'usage des bacs a également été prise en compte du fait que ces derniers nécessitent un arrosage manuel régulier.

Les bacs en béton en forme de vasques n'offraient, par ailleurs, pas suffisamment de contenance pour l'eau et le terreau et seront, dès lors, recyclés en matériaux de construction.

Le nouveau concept de fleurissement a été accueilli favorablement par le service des Parcs et Promenades, mais sa mise en place nécessitera vraisemblablement encore quelques adaptations, ceci en fonction des situations spécifiques (ensoleillement, etc.).

Le président remercie M. Locher.

## **4) Propositions du Conseil administratif**

### **4.1 Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en fondation intercommunale de droit public, et prise en charge d'un montant de CHF 2'180'069.– destiné à financer l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 du projet de statuts de la CAP**

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.

M. Pictet indique que lors de sa séance du 20 février 2013, la commission Finances s'est penchée sur cette proposition du Conseil administratif. Elle a reçu des explications extrêmement claires et précises de la part d'une administratrice de la CAP et a accepté la proposition de recapitalisation à hauteur de CHF 2'180'069.- par 7 voix pour et 1 abstention.

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher se proposait de faire lecture de l'exposé des motifs. Avec l'accord du président, il épargnera au Conseil la lecture d'une quinzaine pages. Comme l'a dit le président de la commission Finances, cet objet a été présenté dans le cadre de deux séances d'information organisées par l'ACG ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux du canton. Ensuite, le Conseil administratif a invité Mme Magri, administratrice, pour une présentation détaillée à la commission Finances élargie au Conseil municipal, en date du 20 février. L'ACG a préavisé favorablement cette transformation de la CAP le 7 novembre. Les membres du Conseil ont reçu avec la convocation du jour, afin de se déterminer, le projet de loi, le projet des nouveaux statuts, le projet de règlement de financement et de prévoyance pour la CTI Ville-communes, le projet de règlement de prévoyance SIG ainsi que le rapport de révision du plan de prévoyance. Ces documents ont été acheminés de manière particulière vu leur volume. Enfin, M. Locher rappelle que grâce à la prévoyance de son prédécesseur, le montant demandé à la commune de Chêne-Bougeries est déjà provisionné dans les comptes communaux. L'acceptation de la délibération engendrera donc une simple écriture comptable.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek explique à l'attention du public que les caisses de pension publiques ont l'obligation, depuis la mise en vigueur de la loi fédérale y relative, d'assurer une capitalisation à 80 %, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. On pensait en effet que l'Etat, entité publique, serait pérenne. C'est la raison pour laquelle toutes les caisses publiques sont en train d'élaborer des plans qui semblent quelque peu élevés, au niveau financier. Concernant la commune de Chêne-Bougeries, M. Walpen, ancien conseiller administratif, avait inscrit une provision suffisante dans les comptes communaux pour faire face à cette recapitalisation.

Mme Hochuli a une question d'ordre technique. Elle a ressorti le rapport 2011 des réviseurs aux comptes. Ces derniers indiquaient qu'il ressort de cette situation (de la CAP) que l'engagement conditionnel de la commune représentait à cette date, à fin décembre 2011, CHF 5'710'070.- correspondant à la part de l'insuffisance de couverture des engagements de prévoyance du personnel communal de la fortune de la CAP (taux de couverture 77.89) pour des engagements de prévoyance de personnel de la commune à hauteur de 25.85 millions. La demande de recapitalisation porte aujourd'hui sur un montant de CHF 2'180'069.- Une provision de CHF 2'600'000 figure dans les comptes de la commune, ce qui signifie qu'il y a encore une réserve de CHF 460'000.- Ainsi, la question de Mme Hochuli est la suivante : cette réserve

servira-t-elle à répondre à une éventuelle demande d'apport de fonds complémentaires pour arriver au montant de CHF 5'710'070.–. Formulée différemment la question est la suivante : Est-ce qu'en marge de l'apport demandé aujourd'hui, la commune pourrait se voir demander de verser d'apporter des compléments pour arriver au montant de CHF 5'710'070.– ?

M. Gailland a une réponse en deux volets. Le premier volet concerne la provision qui a été constitué d'environ CHF 2'600'000.–. Elle sera à priori dissoute intégralement et utilisée pour couvrir cet apport sollicité de CHF 2'0180'069.–. Deuxièmement, le chiffre indiqué dans le rapport des réviseurs aux comptes relatif à un montant d'environ CHF 5 millions concerne un taux de couverture hypothétique à 100 % et non pas 80 %. Ceci signifierait, si la commune devait prendre la décision, au demeurant un peu fantasque, de se retirer de la CAP, que ses engagements envers la caisse s'élèveraient à hauteur de CHF 5 millions environ. Ce qui est proposé ce soir va évidemment à l'encontre d'une telle mesure puisqu'il est demandé au Conseil municipal d'adhérer à un processus de transformation de la CAP. Clairement, non, il n'est pas prévu que la commune « repasse » à la caisse, à moins que dans plusieurs années elle estime que son personnel doive être affilié auprès d'une autre institution de prévoyance.

M. Ulmann a un petit bémol. S'il a bien compris ce qu'a dit Mme Magri, lors de la présentation lors de la séance de la commission Finances élargie au Conseil municipal, la loi impose un objectif de couverture de 80 % sur 40 ans. Mais, on ne peut pas exclure qu'un jour on arrête de tirer des chèques en blanc sur l'avenir et qu'on arrive à fixer 100 % de couverture. Si, à un moment donné, le législateur fédéral décidait d'un tel taux et qu'on passe de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, il faudra bien dans ce cas que quelqu'un « passe à la caisse ». Deuxième remarque, le groupe PLR va sans doute approuver cette recapitalisation, mais un peu à contrecœur et la mort dans l'âme parce que les fonds que l'on va mettre à disposition sont versés par les contribuables qui, eux, doivent contribuer au paiement de leurs primes LPP à 100% et non pas à 80 %. En d'autres termes, il n'est pas normal que les contribuables payent la LPP des fonctionnaires de l'Etat parce qu'on n'a pas trouvé un système qui couvre totalement les engagements souscrits. Cela dit, vu la marche vers l'abîme que l'on observe dans d'autres pays, il est remarquable qu'en Suisse on ait réagi et la réaction coûte peut-être moins aujourd'hui que ce qu'elle pourrait coûter dans dix ans. C'est la raison pour laquelle le PLR va certainement voter en faveur de l'apport demandé; mais la pilule reste difficile à avaler.

Mme Sobanek fait remarquer que les fonctionnaires ont quand même accepté un prolongement du temps de travail jusqu'à 64 ans, voire 65 ans. Deuxièmement, la durée de la cotisation LPP a été prolongée de 5 ans. Il y a donc un sacrifice de leur côté. Mme Sobanek ne comprend pas la logique de M. Ulmann. Quand quelqu'un gagne de l'argent, on va lui prélever des impôts. Un employeur doit également payer l'AVS et les charges sociales de son personnel. Lorsqu'une collectivité publique emploie quelqu'un, elle doit aussi payer une partie de sa caisse de retraite. Il est donc faux de dire que les citoyens paieront deux fois la LPP. Pour le surplus, les employés

de la commune font leur travail avec dévouement et ils sont toujours disponibles. Elle ne voit donc pas pourquoi il faut les punir parce que certaines dispositions légales ont changé (obligation de couverture fixée à 80 %) et que le rendement des capitaux ont baissé en raison d'une culture spéculative de certains milieux que Mme Sobanek ne met pourtant pas au pilori. Enfin, les gens vivent plus longtemps. On ne peut pas accuser les fonctionnaires d'être responsables de cette situation. Le groupe Socialiste approuvera cette délibération. Personne n'est heureux de devoir financer un tel apport mais, comme il a été dit, le montant nécessaire a déjà été provisionné. Il reste à espérer que le plan qui a été exposé va fonctionner.

Mme Hochuli aimerait rebondir malgré tout sur ce que vient de dire Mme Sobanek. Actuellement, la CAP applique un système de primauté des prestations, ce qui signifie garantir aux affiliés 70 % de leur dernier salaire. Par ailleurs, elle reste persuadée que la commune devra remettre de l'argent dans la caisse d'ici quelques années, parce que les salaires vont augmenter. De ce fait, la caisse de pension ne pourra plus couvrir le versement de 70 % du dernier salaire assuré. Actuellement, il s'agit de mettre de l'argent dans la caisse et la question n'est pas de savoir qui travaille bien ou non. Il est bien évident que c'est une obligation. Mme Hochuli ne votera pas contre la demande de recapitalisation, néanmoins elle aimerait rendre attentif au fait que dans quelques années on pourrait de nouveau demander un complément financier à la commune.

M. Fassbind souligne, en complément de ce que dit Mme Hochuli, que 90 % des caisses de pension en Suisse appliquent la primauté des cotisations et 7 % seulement la primauté des prestations. C'est-à-dire que la grande majorité des pensions sont déterminées par les montants que les affiliés ont versé durant leur vie professionnelle à l'exception de 7 % d'entre eux, à savoir les fonctionnaires dont on parle aujourd'hui. En outre, la loi générale implique un paiement égal entre employeur et employé et c'est ce qui se passe dans un grand nombre de secteurs de l'économie en Suisse Pour la CAP, l'employeur, c'est-à-dire la commune, paie deux tiers des cotisations et l'employé seulement un tiers. L'Etat ne devrait pas non plus couvrir les manques à gagner des caisses, c'est une règle de base. Dans le cas d'espèce, la commune intervient en tant qu'employeur et il ne s'agit pas d'un versement direct. Ce sont les impôts, comme l'a dit M. Ulmann, qui couvriront l'apport demandé. Par égard pour tous ceux qui ne bénéficient pas d'un tel niveau de prestations, M. Fassbind s'abstiendra personnellement lors du vote.

M. Ulmann tient à préciser que sa remarque n'était pas dirigée contre les fonctionnaires qui ne sont strictement pour rien dans le système actuel. Le problème est que ce système est complètement biaisé. À l'époque, il avait lu des articles concernant les comptes des Etats-Unis où l'on faisait la remarque qu'on ne peut pas les examiner sans tenir compte des engagements pour la sécurité sociale et on rendait attentif à l'impact des caisses en primauté de prestations où l'on signe des chèques en blanc pour passer ensuite la patate chaude aux générations futures. On dit aussi que l'Etat est pérenne, mais on observe qu'en France, par exemple, il va plutôt mal ce qui est moins le cas en Suisse puisqu'elle réagit. Le système des fonctionnaires n'est donc

pas très juste par rapport à ceux qui sont en primauté des cotisations et qui, eux, font les frais de la situation actuelle.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRANSFORMATION DE LA CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL DE LA  
VILLE DE GENÈVE, DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE ET DU  
PERSONNEL COMMUNAL TRANSFÉRÉ DANS L'ADMINISTRATION  
CANTONALE (CAP), EN FONDATION INTERCOMMUNALE DE DROIT  
PUBLIC ETÀ LA PRISE EN CHARGE D'UN MONTANT DE CHF 2'180'069.-  
DESTINÉ À FINANCER L'APPORT EXTRAORDINAIRE PRÉVU À L'ARTICLE  
31 DU PROJET DE STATUTS DE LA CAP

Considérant :

- que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées;
- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique;
- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle;
- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public;
- que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales;
- qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance;
- qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique;
- qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance;
- que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP";

- que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public;
- qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie;
- que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public;
- que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

vu le préavis favorable de l'ACG du 7 novembre 2012;

vu le préavis favorable de la commission Finances lors de sa séance du 20 février 2013;

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal, **par 18 voix pour et 5 abstentions**

## DÉCIDE

1. D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "*d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité*".
2. D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (étant précisé que quelques modifications de détail pourraient encore intervenir).
3. De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».
4. D'accepter de prendre en charge l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP d'un montant total de CHF 2'180'069.– (soit CHF 1'984'414.–

pour la commune, CHF 166'804.– pour le Groupement intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin et CHF 28'851.– pour l'Office Intercommunal de la PCI « ORPC Seymaz »).

5. D'accepter que le montant de CHF 2'180'069.– soit prélevé sur le poste de provision existant au passif du bilan de la commune, créé à cet effet.
6. D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.
7. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.
8. De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.
9. D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.
10. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'État au Grand Conseil.

#### **4.2 Installation de pavillons provisoires dans le préau de l'école de Conches afin de satisfaire les besoins des élèves en matière d'activités parascolaires : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 350'000.– TTC)**

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que lors de sa séance du 20 février, la commission Finances a été saisie de la proposition du Conseil administratif de préviser un crédit d'investissement de CHF 350'000.- pour l'installation de panneaux provisoires à l'école de Conches. Ce dernier l'a accepté par 7 voix pour et 1 abstention.

Le président prend la parole en tant que président de la commission Bâtiments et Infrastructures laquelle a également été saisie de cet objet. Elle l'a accepté à l'unanimité, à savoir par 9 voix pour. La commission a pris acte que des travaux lourds dans les locaux existants ne permettraient pas de résoudre le problème de conflits entre les différents utilisateurs.

Le président passe la parole à M. Locher, maire

M. Locher rappelle au préalable que suite aux travaux qui ont été entrepris au Foyer La Ferme situé sur le domaine de l'institution de la Pommière le partenariat avec l'association Miamaclap et la commune n'a pas pu se poursuivre. Il en résulte un manque de locaux pour subvenir aux besoins des enfants de l'école de Conches. Actuellement, Mme Grandjean-Kyburz est en pourparlers avec le comité de l'association de la Pommière dans le cadre d'un très beau projet d'espace de vie enfantine - multi accueil, qui pourrait avoir une capacité de 50 places, combinant à la fois un restaurant scolaire et toutes les infrastructures nécessaires dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, il faut se rendre compte que l'institution de la Pommière est gérée de manière associative par des bénévoles qui ont un temps de réponse lié au rythme de leurs assemblées. Les tractations sont en cours mais actuellement, ce ne sont encore que des pourparlers. Il n'y a pour l'instant qu'un engagement de principe quand bien même la commune espère arriver à ses fins ultérieurement.

Concernant le restaurant scolaire, M. Locher indique qu'une solution provisoire a été proposée en aménageant, pendant les pauses de midi, le restaurant dans la salle de la Colomba, avec un déplacement des activités parascolaires dans le sous-sol, soit dans la salle des travaux manuels. Pour la sieste des tout-petits, un accord a été passé avec les utilisateurs de la galerie La Primaire. Pour les plus grands, les 7P et les 8P, l'association MiamaClap gère le restaurant scolaire à Conches et une convention a été signée avec la SGIPA permettant l'accueil d'une vingtaine d'élèves. Toutefois, cette convention n'offre absolument aucune garantie de pérennité. C'est la raison pour laquelle la commune est obligée d'aller de l'avant. Elle a été interpellée par le GIAP concernant les conditions d'accueil des enfants. La situation actuelle, bien que tolérée par le GIAP – la commission Jeunesse a entendu son directeur en date du 29 janvier – n'est plus acceptable pour la rentrée. Un accord a été trouvé selon lequel cette situation peut être maintenue jusqu'à cet été, mais pour la rentrée scolaire 2013, une solution alternative doit impérativement être trouvée.

M. Locher rappelle également la défection importante concernant les locaux de l'école de Conches puisque les classes ne répondent plus aux normes et que les perspectives d'accroissement du nombre d'élèves vont encore s'accentuer. Le pan directeur cantonal Genève 2030 dont M. Karr a parlé tout à l'heure intègre ces réflexions. Lors de la précédente législature, un projet d'agrandissement de l'école avait été étudié mais il empiète en grande partie sur l'espace du préau réduisant celui-ci comme peau de chagrin alors que le nombre d'élèves est en augmentation significative. Actuellement, des pourparlers sont en cours avec l'Etat en vue d'un éventuel partenariat en vue de réaliser un agrandissement conjoint sur des terrains voisins et sur la voirie communale avec la création d'une infrastructure sportive légèrement plus importante que celle qui est prévue dans le projet actuel. L'idée serait de disposer d'une salle de gymnastique qui puisse servir également en dehors des heures scolaires. Cependant, ce ne sont que des projets, des partenariats se mettent en place, mais tout avance lentement parce qu'il faut actionner systématiquement les services de l'Etat et le monde associatif.

Enfin, M. Locher précise que dans le cadre de la réflexion, d'autres solutions ont été recherchées sur l'ensemble du territoire communal. La Banque cantonale, qui souhaite

vendre son centre de loisirs situé à Conches a été approchée pour savoir si, le temps des transactions, la commune pouvait bénéficier de locaux, mais cela s'est avéré impossible. Toutes les autres solutions étudiées se sont révélées impraticables. M. Locher rappelle également – la question a été posée à de nombreuses reprises – que le partenariat plus large avec la SGIPA, n'a pas été accepté, parce qu'il était hors de question de pouvoir mêler des tout-petits avec des adolescents. La commune est donc arrivée à l'évidence que vu les délais et l'impossibilité de trouver d'autres locaux pour les enfants, il paraissait raisonnable de réaliser une implantation provisoire de pavillons, respectant ainsi les souhaits du GIAP, en prévoyant une durée de positionnement de l'ordre de 3 ans. Il pourrait, au demeurant, être envisageable de prolonger ce délai. Un montant d'environ CHF 100'000.- a été prévu afin de pouvoir préparer le terrain sachant aussi que l'installation provisoire doit pouvoir être démontée entièrement à la suite de son utilisation. Un système de location-vente permet d'étaler le financement sur 3 ans. Le reste du dossier est connu des membres du Conseil, mais il va de soi que tout ce projet est évidemment subordonné à la délivrance des autorisations nécessaires par l'État. Enfin, il convient de préciser que le montant demandé consiste en une enveloppe, aucune offre définitive n'ayant été acceptée par ailleurs.

Le président ouvre la discussion.

M. Pictet apporte un complément d'information, à savoir que si par malheur au bout de 3 ans aucune autre solution n'était trouvée, l'opération de CHF 250'000.- de leasing conduirait à ce que les pavillons provisoires deviennent propriété de la commune.

Mme Wyss est consciente de l'urgence à trouver une solution pour la rentrée de septembre 2013. Elle a fait part de ses réticences pendant la commission Finances, elle s'est d'ailleurs abstenu lors du vote car elle n'est pas vraiment sûre que toutes les solutions aient vraiment été explorées. Elle a feuilleté tous les procès-verbaux de séances qui ont trait à ce sujet et n'a pas vu évoquée par exemple la solution consistant à transporter les enfants dans le local de la salle de paroisse ou à l'Espace Nouveau Vallon ou encore dans l'ancienne Petite Ourse. Il lui apparaît qu'un montant de CHF 350'000.– pour du provisoire, c'est quand même cher. Par ailleurs, pourquoi ne pas imaginer acheter un bus pour pouvoir transporter les enfants dans les endroits proposés tout à l'heure ? M. le Maire a répondu qu'il n'y avait pas d'alternative mais elle aimeraient être sûre que les pistes qu'elle vient de citer ont été explorées.

Le président demande à Mme Wyss les locaux qu'elle entrevoit.

Mme Wyss répond qu'il s'agit de la salle de paroisse, à côté du temple et de l'Espace Nouveau Vallon. La petite salle communale a aussi été évoqué. Même si l'on sait qu'elle est occupée à des moments précis de l'année, notamment lors d'exams, il devrait être possible de trouver une solution qui coûterait moins cher et qui permettrait en parallèle d'accélérer les procédures pour l'établissement de plans concernant l'agrandissement de l'école de Conches. Il conviendrait aussi de faire des démarches pour bloquer la route du chemin de la Colombe afin de pouvoir réaliser cette

extension. Tout ce qui pourrait être réalisé en parallèle permettrait de gagner du temps et coûterait moins cher.

M. Locher indique, concernant le pavillon de la Petite Ourse, qu'il est actuellement utilisé pour l'accueil d'enfants ayant des problèmes de santé. Ce sont des enfants fragiles qu'il n'est pas possible de regrouper avec d'autres enfants. Cette discussion a eu lieu avec les services de l'État quand l'extension de l'école a été évoquée et que la problématique du relogement éventuel de ces enfants s'est posée dans le cadre d'un chantier. Ils ne pourraient pas supporter un tel changement. Pour rappel également, l'incertitude demeure, quant à la pérennité du partenariat avec la SGIPA. Il n'y a pas de garanties pour l'année prochaine. S'agissant du centre protestant, la solution n'a pas été étudiée parce qu'il s'agit d'une propriété privée que l'Accadémia d'Archi utilise régulièrement. La gestion d'un restaurant scolaire implique une mise en place et une désinstallation importantes. Il existe un que son utilisation déborde des horaires stricts du repas. Par ailleurs, la problématique du transport est importante. Actuellement, ce sont 38 et 64 enfants qu'il faudrait transporter chaque jour et le bus actuel n'est pas adapté. Il n'a que 23 places, conducteur compris. La possibilité de faire l'acquisition d'un bus plus grand a été étudiée, mais le coût serait d'environ CHF 250'000.-. Il ne correspondrait pas non plus au volume d'élèves à transporter, ce qui signifie qu'il faudrait faire deux voyages. Ce serait alors une infrastructure du type course d'école.

Enfin, concernant la petite salle communale, M. Locher signale que la question de Mme Wyss a été anticipée. Suite à la question posée en commission, ce point a nécessité le travail d'une secrétaire durant une journée puisque, jusqu'à l'année dernière, les locations étaient gérées manuellement. Cette gestion sera désormais informatisée. En 2012, il y a eu 39 réservations durant la plage horaire 12 h 00-14 h 00, soit 86 jours d'occupation. La petite salle est également utilisée parfois lors d'événements se déroulant dans la salle communale. En effet, même si la petite salle n'est pas occupée physiquement par des locataires dans les horaires mentionnés, il faut faciliter l'accueil du traiteur, etc. Il convient également de rappeler que le but premier de la salle communale consistant à offrir un espace à la collectivité publique serait simplement annulé.

Mme Wyss comprend bien mais dans la mesure où il s'agit d'une solution provisoire, on pourrait admettre que la petite salle soit moins disponible pour le public. Il ne faut pas penser que c'est une solution pérenne. Par ailleurs, n'y a-t-il pas une cafétéria à la Petite Ourse ?

Mme Grandjean-Kyburz tient à assurer que depuis juin de l'année passée, soit dès la résiliation de la convention entre l'association Miamaclap et la Pommière, toutes les solutions ont été étudiées, y compris une installation au collège de Claparède ou dans une villa privée en société immobilière. La seule solution qui a été trouvée est celle qui a lieu depuis la rentrée scolaire. Effectivement, il y a quelques tensions, notamment au niveau des horaires, entre l'occupation de la salle de rythmique et tout ce qui touche au parascolaire et au restaurant scolaire. Mme Grandjean-Kyburz ne peut que remercier les parents, l'association Miamaclap, le parascolaire et les enseignants d'avoir accepté

cette solution, précisément parce qu'elle est provisoire. La commune espérait pouvoir plus rapidement conclure un partenariat avec l'association de la Pommière en disposant éventuellement d'un droit de superficie. Mais, comme l'a dit M. Locher, cette association est constituée de bénévoles. L'association est d'accord d'entrer en matière mais n'a pas encore formellement réuni son comité. D'autres solutions ont été examinées, par exemple celle consistant à acquérir un bus, mais il y a des pointes de fréquentation allant jusqu'à 64 élèves, le jeudi, ce qui signifie qu'un transport, même avec un nouveau bus, ne serait pas satisfaisant. Il faut aussi rappeler que les plus petits ont besoin d'une sieste et un transport avec un bus n'est guère envisageable.

Mme Wyss remercie de toutes ces explications. Elle souhaiterait cependant que le Conseil administratif fasse une dernière démarche concernant la salle de paroisse et l'Espace Nouveau Vallon.

Mme Grandjean-Kyburz répond que l'Espace Nouveau Vallon est déjà loué pour les prochaines années, la salle communale également. S'agissant de la salle de paroisse, elle est occupée par l'Accademia d'Archi et il y aurait également un problème de transport. Par acquis de conscience, Mme Grandjean-Kyburz peut vérifier. Cependant, elle demande instamment de croire aux explications qu'elle vient de donner.

M. Locher amène une autre réflexion dans la discussion. Depuis qu'il est entré en fonction comme responsable des bâtiments, il s'attache à regarder qui sont les utilisateurs. Dans le cas d'espèce, on est en train de parler d'enfants dans la tranche d'âge des petits. Il rappelle que pour eux, prendre le bus pendant trois ans pour aller jusqu'au restaurant scolaire, dans des structures mal adaptées, n'est pas évident. Ce qui doit motiver en priorité, c'est la notion d'examen du point de vue de l'utilisateur, raison pour laquelle M. Locher considère les besoins des écoles comme un cas spécifique et qu'il s'efforce d'examiner les choses dans le détail. Concernant le coût, la location de pavillons provisoires d'une surface d'environ 168 m<sup>2</sup> représente environ CHF 7'000.- par mois, soit moins de 150.- par m<sup>2</sup>, à savoir nettement moins que des locaux commerciaux en ville. Si d'aventure la commune devait aller au-delà des 3 ans d'utilisation, il n'y aura pas de surcoût. Dans la réflexion, il faut donc relativiser la somme sur trois ans et la mettre au regard du coût d'un transport des élèves qui serait approximativement le même. Par contre, pour le vécu des utilisateurs, il semble que la proposition qui est faite par le Conseil administratif est nettement meilleure.

M. Fassbind s'étonne que l'idée des transports en bus vienne des Verts. En effet, il n'ose pas imaginer deux bus stationnés tous les jours à 11 heures devant l'école de Conches avec le moteur qui tourne parce que les moteurs sont un peu fragiles et qu'il faut encore les laisser tourner, quand il fait froid, pendant l'heure de repas, devant la salle communale. Il rappelle aussi qu'un grand bus transporte environ 50 personnes et qu'il en faudrait donc deux. En politique, M. Fassbind estime qu'il faut venir avec des solutions, et non pas avec des problèmes. Le Conseil administratif propose une solution, le temps presse, il faut donc aller de l'avant. On peut certes encore analyser la situation, créer une commission d'experts, renvoyer l'objet en commission, faire ensuite opposition quand l'autorisation sera délivrée. Tout cela est possible, mais ce

sont les enfants qui vont en souffrir. On ne peut donc pas s'abstenir sur cet objet. Par ailleurs, quand on parle de pavillons provisoires, encore faut-il les équiper (toilettes, isolation, éclairage, etc.). Lorsqu'on connaît le prix d'une lampe de qualité, plus d'une centaine de francs, qu'il faut fixer des fenêtres, installer du mobilier, on constate que ce sont-là des constructions provisoires qui n'en ont que le nom, et non pas de simples containers débarqués d'un bateau. Par ailleurs, il suffit de voir ce qui s'est fait en face de l'école de Conches, également provisoire, qui a l'air très bien et qui fonctionne. Il convient également de rappeler que la demande en matière de restaurants scolaires est forte, de 38 à 64 enfants fréquentent chaque jour RestoConches et la plupart sont issus de familles dont les deux parents travaillent. Il ne s'agit donc pas de laisser son enfant aller manger à midi au restaurant scolaire pour que Monsieur puisse aller jouer au golf et Madame se faire les ongles. C'est un vrai besoin de la population, un projet important. Il faut espérer qu'il ne dure que trois ans tout en étant aussi conscient que cela ne serait pas dramatique s'il fallait prolonger de deux années l'installation de ces pavillons. Pour toutes ces raisons, le PLR est convaincu de l'utilité de ce projet et va suivre la proposition du Conseil administratif.

Mme Sobanek souligne, une fois n'est pas coutume, qu'elle est d'accord avec M. Locher. Il est très difficile pour des enfants d'être « transbahutés », de manger quelque part, et d'être à nouveau « transbahutés ». Elle s'était abstenu en séance de la commission Finances, mais elle rejoint M Fassbind sur un point. S'il n'y a pas de construction définitive envisageable dans un avenir proche quelque part, ce qui est très probable; il faut trouver une solution pour les enfants. En discutant avec les personnes qui accompagnent d'habitude les enfants aux cuisines scolaires, il ressort que ce sont toujours des situations assez stressantes. Cependant, il faut être conscient du fait que la solution proposée par le Conseil administratif est très chère. Par contre, comme cela a été dit en commission Finances, si l'on fait abstraction du coût du socle nécessaire à l'installation des pavillons provisoires, la location revient à environ CHF 7'000.– par mois. Mme Sobanek observe également que la solution du bus, de la location de la salle de paroisse qui de surcroît n'est pas adaptée, ne sont pas envisageables. Elle rejoint dès lors les arguments évoqués et annonce son soutien au préavis demandé ce jour en sachant néanmoins que la solution est coûteuse. Mme Sobanek a une autre question, celle de savoir où mangent les enfants des autres établissements scolaires. Sont-ils transportés ?

Mme Grandjean-Kyburz répond par la négative car il existe des restaurants scolaires.

Mme Sobanek en déduit qu'il faut faire la même chose pour l'école de Conches. Le groupe socialiste soutiendra l'installation des pavillons provisoires.

Mme Garcia a bien compris que le nerf de la guerre, c'est l'argent. CHF 350'000 sur 3 ans, c'est une somme importante, mais elle a vu passer très rapidement des votes sur des montants bien plus élevés sans avoir des discussions aussi nourries. Il s'agit d'un service à rendre aux contribuables de la commune. Chaque année, la commune dépense environ CHF 300'000.– en faveur de personnes qui ne sont pas contribuables alors qu'un montant de CHF 350'000.– destiné à ceux qui habitent la commune semble

poser des problèmes gigantesques. Mme Garcia souligne par ailleurs que la solution choisie n'est pas idéale; ce sera du provisoire qui va peut-être durer, mais c'est la meilleure sachant que bien d'autres ont été explorées sans succès. Transporter des enfants en bus, ce n'est pas non plus possible. Dans les écoles du cycle d'orientation et du postobligatoire, le Département ne donne plus la permission de voyages en car. Imaginer des transports en bus dans la commune n'est pas raisonnable et si l'on pense d'abord à qui l'investissement de cet argent est dévolu, il faut rendre ce service.

Le président n'a pas compris la réponse de Mme Grandjean-Kyburz concernant les autres établissements.

Mme Grandjean-Kyburz répète que dans les autres écoles, il existe un restaurant scolaire sur place, à la Gradelle, au Belvédère et à Chêne-Bougeries

M. Perrin est en faveur de construire ce type de bâtiments. Par contre, à ce jour, il n'a pas eu l'occasion en commission d'obtenir le détail quant aux offres reçues. Y a-t-il eu des offres comparatives, une analyse détaillée de l'aménagement nécessaire à la mise en place de ces containers ? On pourrait peut-être arriver à moins de CHF 350'000.-. La mise en concours pour ce type de containers serait judicieuse.

M. Balmer observe que l'école de Conches ne répond plus aux normes en vigueur et qu'elle est encore amenée à accueillir un plus grand nombre d'élèves. Certaines classes sont tellement surpeuplées que les zones de lecture et de jeux ont été supprimées. Il arrive que des élèves tournent plus le dos aux enseignants qu'ils ne les voient de face parce qu'il a fallu caser les bureaux. Ils sont même privés de l'accès à la bibliothèque car le bus qui doit les amener à l'école du Belvédère, quand il n'est pas en panne, n'a pas une capacité suffisante. M. Balmer rappelle également qu'un refus risquerait de stopper les activités parascolaires à Conches, lesquelles constituent une obligation légale, les communes se devant de mettre à disposition des infrastructures adéquates. M. Balmer invite donc chacun à voter en faveur de ce projet.

M. Locher souhaiterait rassurer M. Perrin. Comme il a été dit en commission, il s'agit de voter une enveloppe de CHF 350'000.- qui doit permettre, selon les estimations et les premières offres reçues, de pouvoir rentrer dans le cadre du crédit. Il va de soi que la négociation complète concernant l'ensemble des travaux se fera, une fois la délibération votée. C'est là le rôle du Conseil administratif étant précisé que les commissions respectives disposent déjà de l'entier des documents qui leur permettent de se déterminer.

Mme Tiercy reconnaît qu'il faut trouver une solution à une situation bancale. Elle aurait néanmoins un reproche à formuler. Aucune commission n'a été vraiment saisie de la recherche de solutions. Mme Grandjean-Kyburz informe depuis longtemps dans le cadre de ses communications et en séance de la commission Jeunesse des problèmes qu'elle rencontre. Des questions ont certes été posées en commission Jeunesse, mais il aurait fallu dresser un tableau complet des travaux des différentes commissions concernées pour que la proposition de ce jour soit acceptée à l'unanimité. Chacun

aurait voté en connaissance de cause, pourquoi telle ou telle solution avait été éliminée. Mme Tiercy se montre par ailleurs étonnée que l'on trouve tout à coup très rapidement une solution. Elle imagine mal Conches accepter une construction provisoire d'une telle laideur. On pourrait réaliser quelque chose de mieux, en bois, par exemple, également de nature provisoire mais plus esthétique. Comme il n'y a pas eu de temps de discussion en séance de commission, Mme Tiercy annonce qu'elle s'abstiendra.

Le président observe qu'il a été néanmoins question d'un préavis en commission Jeunesse.

Selon Mme Tiercy, il y a eu beaucoup d'informations données par Mme Grandjean-Kyburz dans ses communications, concernant les problèmes constatés, mais le sujet n'a jamais été à l'ordre du jour, sauf lors de la dernière séance élargie à la commission Finances. Elle se sent donc acculée à devoir prendre une décision.

M. Locher répond qu'une information a été donnée à de nombreuses reprises, sur l'évolution du projet et sur les portes qui se fermaient une à une quant aux pistes recherchées, ceci à la fois en commission Jeunesse et en séance plénière du Conseil municipal. Il rappelle également que le Conseil municipal est une assemblée délibérative. Il est donc normal que le Conseil administratif présente un projet de délibération. Par ailleurs, M. Locher a pu lire dans les procès-verbaux que le sujet a été évoqué à de nombreuses reprises et qu'il n'y a pas eu de propositions alternatives de la part de conseillers municipaux.

Mme Tiercy prétend qu'il n'y a pas eu beaucoup de discussions.

À cela Mme Grandjean-Kyburz rétorque que des réponses ont été données.

M. Locher rappelle que lorsque le Conseil administratif a été interpellé en ce qui concerne une éventuelle utilisation de la petite salle communale, un travail important a été accompli pour pouvoir répondre avec des chiffres qui confirment ce qui a été dit en séance de commission. Mme Tiercy propose de gérer les options communales en commission, certes, mais que fait alors le Conseil administratif ? C'est une répartition des rôles que Mme Tiercy n'a pas bien comprise.

M. Sapey a participé à deux séances de commissions lors desquelles des préavis favorables ont été donnés et l'objet a été longuement discuté en commission Finances et Bâtiments et Infrastructures. Le MCG votera donc en faveur de la proposition telle que présentée.

Mme Garcia rappelle qu'il y a aussi eu une séance de commission élargie Bâtiments et Infrastructures et Jeunesse. Elle avait d'ailleurs posé la question par rapport à l'annexe des Bougeries et elle s'est même rendue sur place. Elle n'a pas l'impression que des propositions soient restées sans réponse et n'est pas d'accord avec l'analyse de

Mme Tiercy. Certes, la solution proposée n'est certainement pas le plus joli projet de la commune, mais mieux vaut cela que rien du tout.

Mme Tiercy déplore justement de se trouver ce soir face à une seule solution. D'autres solutions auraient pu être étudiées en séances de commissions et elle pense notamment à une construction en bois plus jolie qu'un container. Il aurait fallu que la commission puisse disposer de projets pour en discuter.

M. Gross trouve un peu cher le m<sup>2</sup> de « toile de tente », lapsus mis à part. Il serait sage lundi prochain de visiter le CICR et de se renseigner sur le prix de la tente ! Personnellement, il votera la proposition car c'est le moindre mal pour aller de l'avant rapidement, pour ne pas se retrouver sans rien dans six mois. À cet égard, il déplore le retard pris sur ce dossier et espère que le Conseil administratif s'y prendra plus tôt, la prochaine fois.

M. Perrin vient de faire un calcul schématique : ce bâtiment représente, par enfant et par jour d'occupation, un montant de CHF 17.50.

M. Fassbind a aussi fait un calcul : cela représente 3 jours de budget de fonctionnement communal.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INSTALLATION DE PAVILLONS PROVISOIRES DANS LE PRÉAU DE  
L'ÉCOLE DE CONCHES AFIN DE SATISFAIRE LES BESOINS DES ÉLÈVES  
EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 350'000.– TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité, émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 18 février 2013,

vu le préavis favorable par 6 voix pour et 1 abstention, émis par la commission Finances lors de sa séance du 20 février 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, **par 20 voix pour et 3 abstentions**

**DÉCIDE**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 350'000.– TTC, pour couvrir les travaux d'installation de pavillons provisoires dans le préau de l'école de Conches afin de satisfaire les besoins des élèves en matière d'activités parascolaires;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 350'000.– TTC au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 54.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2016.

## **5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Mme Sobanek indique que la commission des Affaires sociales a discuté de la proposition de Mme Saba consistant à soutenir les chrétiens en Syrie. La lecture des journaux montre que la situation humanitaire est extrêmement précaire. À l'unanimité, la commission Affaires sociale a décidé de faire une proposition au Conseil administratif de prélever CHF 10'000.– sur le fonds d'aide en cas de catastrophe.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'elle a mentionné cela dans ses communications. C'est le Conseil administratif *in corpore* qui en a décidé.

Mme Sobanek voulait encore dire que la commission va se pencher prochainement sur les critères d'attribution des logements communaux. Elle entend en discuter avec le président de la commission Territoire mais ne sait pas encore comment se fera la répartition entre les deux commissions.

M. Heimendinger répond, en tant que président de la commission Territoire, qu'il fera la même proposition.

Le président s'exprime en tant que président de la commission Bâtiments et Infrastructures pour indiquer que cette dernière a ouvert le chapitre de la loi sur l'énergie, à savoir la mise en conformité du parc communal avec ladite loi.

## **6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **6.1 Situation en Syrie**

Le président donne lecture de la lettre de Mme Saba.

« Mesdames, Messieurs,

*Vous devez sûrement être au courant de la situation catastrophique qui domine en Syrie depuis deux ans et de ses conséquences tragiques sur les civils syriens qui manquent de tout et sont dans un état de détresse profonde.*

*J'essaie par tous mes moyens de mobiliser les personnes autour de moi pour trouver de l'aide de n'importe quelle nature pour soulager cette misère qui touche principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées qui sont privés des besoins vitaux tels que les médicaments, le lait en poudre, les vêtements chauds etc.. Pour accéder à ces denrées rares, la population est obligée de risquer sa vie et l'on dénombre des centaines de morts chaque jour qui périssent de faim, de froid ou faute de médicaments, sans compter ceux qui tombent sous les bombes, les balles des francs-tireurs et dont les corps restent enfouis sous les décombres sans aucun secours. Des cas de typhoïde ont été signalés dans plusieurs villes et villages et les épidémies guettent les personnes épargnées par la guerre. D'après les chiffres officiels, on compte 120 000 morts et 4 millions de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les organisations humanitaires sont débordées et n'arrivent pas à acheminer l'aide au bon endroit.*

*Face à cette situation dramatique, il est urgent de réagir rapidement et tous les moyens sont bons. Les chrétiens, qui sont une minorité en Syrie, sont particulièrement touchés et reçoivent peu de secours. C'est pourquoi ils seront prioritaires pour bénéficier de cette aide qui leur sera personnellement distribuée, principalement à Alep, ville historique qui a subi des destructions importantes.*

*Essayons de nous mobiliser pour trouver des solutions le plus vite possible. Il y a vraiment urgence....*

*Merci à tous pour votre soutien et votre engagement.*

*Carla Saba*

*NB : Une conférence aura lieu demain vendredi à 19h à « La Maison des Associations » -salle Gandhi - rue des Savoises 15, 1205 Genève. Thème : « Syrie, ce que les médias ne vous disent pas ». Le président mentionne une conférence qui aura lieu lendemain à 19h00 à la Maison des associations sur le thème de la Syrie. »*

## **6.2 Panneaux d'affichage**

Mme Bisanti avait demandé à M. Karr, au mois de novembre 2012, la raison de la disparition des panneaux d'affichages pour les associations à but non lucratif, à la route J.-J. Rigaud. Or, rien n'a été fait. Par contre, elle tient à le rassurer car il est très sensible aux panneaux publicitaires dans la commune, lesquels se portent en général très bien.

M. Karr répond qu'il s'agit du dicastère de M. Locher.

M. Locher avait cru comprendre qu'il s'agissait des panneaux situés au centre de la Gradelle.

Mme Bisanti répond que c'est aux deux endroits qu'ils ont disparu.

M. Locher vérifiera.

### **6.3 Respect du citoyen**

M. Perrin revient sur un sujet abordé lors de la séance précédente du 31 janvier, à savoir l'ouvrage « Apprenez-moi citoyen ». Il se fera un plaisir de remettre à la commune cet ouvrage de Me Alain Marti qui aborde la situation civique en 1750 et où l'on retrouve des similitudes avec les récentes évolutions dans le canton, la Confédération et la commune. Ce serait bien de penser à la question du respect au citoyen dans tous les cas de figure. M. Perrin espère que cet ouvrage figurera en bonne place dans la bibliothèque communale.

### **6.4 Stationnements sauvages**

M. Perrin était déjà intervenu concernant les stationnements sauvages, sur les lignes jaunes à proximité des passages pour piétons, et dans le cas particulier à l'avenue des Amazones où ces lignes avaient été mises en place pour que les enfants qui traversent pour se rendre à l'école soient vus par les automobilistes. Pas plus tard qu'hier, il a pu observer une fourgonnette parquée à cet endroit. Il aimeraient que les APM soient plus vigilants principalement au moment des arrivées des enfants dans les écoles.

Mme Grandjean-Kyburz donne raison à M. Perrin mais elle pense qu'il faut tout de suite appeler les AMP lorsqu'un véhicule est mal stationné.

M. Perrin pense cependant, que le temps que l'APM vienne, la fourgonnette ne sera plus là. C'est occasionnellement, au moment de l'entrée et sortie de l'école, qu'il faudrait une surveillance accrue.

### **6.5 Sécurité routière**

M. Sapey observe que route J.-J Rigaud le radar est toujours « barbouillé » et les automobilistes roulent à 80 km/h. Il en est de même à Malagnou. Il demande donc la pose de deux radars au carrefour Malagnou, parce qu'il est très dangereux, et route de Florissant. M. Sapey remercie le Conseil administratif d'avoir envoyé des APM au chemin Georges-Werner, mais ils n'ont rien vu, ce qui est normal puisque leur seule présence est dissuasive.

Le président à également pris des photos à deux reprises. Le panneau est invisible à cet endroit et les automobilistes ne sont pas conscients du problème.

M. Sapey pense aussi qu'il faudrait placer un panneau à hauteur des yeux.

Le président remarque que M. Sapey mentionne des routes cantonales

M. Sapey en convient, mais les automobilistes roulent sur le territoire communal. En cas d'accident, posera-t-on la question de savoir si la personne blessée habite la commune, le canton, voire s'il s'agit d'un Savoyard ?

## **6.6 Toiles vertes à Conches**

M. Sapey observe une prolifération de toiles vertes pour cacher certaines propriétés qui sont rapidement taguées et sont déchirées.

## **6.7 Barrières**

Mme Wyss, à propos des Savoyards, revient sur la course des ducs qui a eu lieu début décembre. Depuis cette course deux barrières sont encore entreposées sur la route de Conches.

## **6.8 Chute d'un arbre**

Mme Wyss signale que mardi dernier un arbre situé sur un terrain vague appartenant à l'Etat, s'est abattu sur le chemin de Conches jusqu'à une magnifique haie et a frôlé une véranda. Y a-t-il un contrôle sanitaire des arbres situés en bordure du chemin dans le parc ?

M. Locher parle sous le contrôle de M. Karr. Les propriétaires sont tenus de s'assurer de l'état sanitaire de leurs arbres. Si quelqu'un a le sentiment qu'il n'est pas entretenu correctement, il a le loisir d'interpeler le propriétaire pour le dénoncer et à ce moment-là, la force publique intervient. L'Etat est un propriétaire comme un autre.

## **6.9 Indicateurs de vitesse**

Mme Hochuli remercie le Conseil administratif de sa bonne initiative consistant à avoir fait poser des indicateurs de vitesse à divers endroits du territoire communal. C'est un bon moyen pour faire baisser la vitesse parce qu'on ne se rend pas toujours compte de cette dernière.

## **6.10 Chauffage de la garderie le Petit-Manège et de l'école de la Gradelle**

Mme Hochuli remarque que M. Locher a informé que la commune s'occupera du chauffage de l'école de la Gradelle et du Petit Manège. Or, le Petit Manège se trouve dans l'enceinte de la Gradelle et fait partie de la copropriété dont les propriétaires ont l'obligation d'être reliés au chauffage central de la Gradelle. Comment la commune peut-elle faire cavalier seul et où prend-on le chauffage pour le Petit Manège ?

M. Locher exprime son inquiétude d'entendre dire que la commune fait cavalier seul.

Mme Hochuli explique que M. Locher a dit que la commune serait indépendante au niveau du chauffage central de l'école et du Petit Manège. C'est vrai pour l'école, mais pas pour le Petit Manège. Est-ce que la commune a l'autorisation de la copropriété laquelle a l'obligation de se relier au chauffage de la Gradelle ?

M. Locher ne comprend pas d'où Mme Hochuli sort ces informations. Chacun sait que le Petit Manège est accolé à la chaufferie centralisée et qu'il existe un projet de rénovation de cette chaufferie. Il ne voit pas tellement pour quelle raison le Petit Manège changerait de système. Quant à l'école de la Gradelle, elle dispose d'une chaufferie conséquente et un projet d'isolation complète de l'enveloppe du bâtiment devrait permettre de diminuer drastiquement la consommation. C'est dans ce cadre qu'il a été question de raccorder l'école sur la chaufferie centralisée. M. Locher a donc parlé de l'éventualité en cours d'étude par les SIG d'utiliser la toiture pour faire du chauffage solaire de haute température dans l'idée d'un retour de l'eau préchauffée vers la chaufferie centralisée. Les besoins de l'école seront sans doute moindres en termes de chauffage précisément en raison d'une enveloppe très bien isolée. Ainsi, pendant l'été, l'école ne sera pas chauffée mais un système de récupération pour la chaufferie centralisée est prévu.

M. Locher ajoute qu'il existe parallèlement un projet de sondes de géothermie pour lequel la commune a signé une convention avec les SIG étant donné le volume d'énergie que consomment ces bâtiments quelque peu vétustes. La copropriété figure parmi les gros consommateurs mais elle n'a pas le droit de réaliser une chaufferie de ce type sans recourir à de l'énergie renouvelable que la commune assure en mettant à disposition son terrain pour les sondes de géothermie et accessoirement un projet d'énergie solaire. Il n'a donc jamais été question que l'école de la Gradelle, ni le Petit Manège aient une quelconque indépendance énergétique. Bien au contraire, la commune s'est assurée de la faisabilité des travaux puisqu'il faudra traverser des biens communs de la copropriété. Tant dans le cadre des conventions que lors de la réalisation du chauffage à distance, la commune s'est donc assurée d'avoir la garantie de pouvoir se brancher justement sur la future chaufferie centralisée au vu de l'aspect contentieux que certains copropriétaires de la Gradelle auraient tendance à soulever. Cette suspicion est donc levée par les conventions avec les SIG et la loi qui oblige les propriétaires de biens-fonds voisins de laisser passer les conduites de température de chauffage à distance dans le cadre de projets comme celui envisagé. La commune n'a donc aucune raison de faire cavalier seul.

Mme Hochuli se montre rassurée par ces explications.

## **6.11 Chenilles processionnaires**

M. Sapey croit savoir que les chenilles processionnaires sont contrôlées par le service des Parcs et Promenades.

M. Karr répond que ce contrôle est du ressort de la Police municipale.

M. Sapey en déduit qu'ils peuvent aussi contrôler les arbres dangereux

M. Karr explique que les chenilles processionnaires sont faciles à détecter. En revanche, on ne peut pas demander aux APM de s'occuper de la santé des arbres, domaine très spécifique.

### **6.12 Audit de l'administration communale / organigramme**

M. Favarger demande réponse à la question posée lors du dernier Conseil municipal, à savoir le fameux audit dont les conclusions provisoires ont conduit à la mise à la porte de trois chefs de service. Il souhaiterait également pouvoir disposer d'un organigramme des services de la commune qui existait autrefois et qu'il faudrait mettre à jour.

M. Locher répond, comme il l'a déjà exprimé à réitérées reprises, que la gestion interne du personnel communal n'est pas de la compétence du Conseil municipal. D'autre part, les procédures en cours auprès de la chambre administrative exigent la plus grande discréetion. Il convient donc d'éviter d'évoquer certains éléments qui puissent être utilisées directement dans le cadre desdites procédures. En d'autres termes, M. Locher réserve ses réponses de manière extrêmement prudente.

M. Favarger s'enquiert de l'organigramme.

M. Locher souligne que la commune fonctionne très bien, les collaborateurs n'ont pas de problème de savoir à qui s'adresser. Si M. Favarger a quelques soucis, il peut s'adresser au Secrétaire général qui est le répondant direct pour le Conseil municipal, conformément à son règlement.

M. Favarger déduit de ces réponses que l'audit a rendu ses conclusions depuis longtemps mais qu'elles sont confidentielles.

M. Locher n'est pas certain de savoir ce que signifie confidentiel en termes juridiques et s'abstiendra de répondre.

### **6.12 Zone 30, chemin de Conches**

Mme Wyss demande ce qu'il en est du projet de zone 30 au chemin de Conches.

M. Locher rappelle que lors de la dernière législature, un projet de modération du trafic avait été déposé concernant le chemin de Conches, ceci sur toute sa longueur publique. Le temps a passé et actuellement, l'ensemble des aménagements tel que proposé à l'époque, est obsolète et n'est plus compatible avec ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre des zones 30. À titre d'exemple, on ne réalise plus de dos d'âne, avec de jolis petits pavés qui, au bout de deux ans se décollent. L'aspect constructif a donc changé et la Direction générale de la mobilité propose une ouverture à des aménagements qui n'existaient pas antérieurement. Fort de ces constatations, le

mandat concernant la zone 30 du chemin de Conches a été élargi pour réactualiser les mesures de modération du trafic. Les choses vont lentement, car il est nécessaire d'initier une nouvelle procédure, d'abord en dressant un état des lieux, avec une objectivation des problèmes rencontrés, ensuite par le dépôt d'un projet qui, s'il est accepté, sera réalisé en collaboration étroite avec la DGM. Ce projet sera vraisemblablement présenté prochainement au Conseil municipal dans le cadre d'un crédit d'investissement parce que les moindres aménagements coûtent relativement cher.

Mme Wyss demande en quoi consiste le mode de réalisation actuel.

M. Locher répond qu'il s'agit avant tout de l'aspect constructif. Auparavant, on aménageait des parcours sur les côtés, l'élargissement était minime au niveau des trottoirs, mais actuellement, on voit fleurir des seuils de ralentissement sur toute la largeur de la voirie. Au niveau des utilisateurs, on sécurise davantage les très nombreux piétons, coureurs et cyclistes. Ce sont des domaines qui deviennent extrêmement techniques. Comme M. Locher l'a rappelé, depuis le début de la législature, il souhaite que la commune s'adjoigne des mandataires externes spécialisés en vue de réaliser des projets de qualité.

Mme Wyss obtiendra donc les détails le moment venu.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 h 58.*

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
M. SOBANEK

Le Président  
du Conseil municipal  
F. SPINELLI

**Annexes :** - annexe courrier Me Prost  
- annexe courrier ContrAtom